



Agence fédérale pour la
sécurité de la
chaîne alimentaire

IAHP H5N8: nouvelles mesures

30.10.2020

Prévention et gestion de crises



Constations aux PB

- Contaminations par virus H5N8 dans 3 endroits
 - Oiseaux sauvages
 - canard siffleur = migrateur
 - cygne = oiseau « local »
 - Exploitation de reproduction
 - probablement suite à contacts avec oiseaux sauvages
- Conclusions
 - Route de migration qui passe par BE est contaminée
 - Virus circule aux PB et populations d'oiseaux locales sont contaminées



Risque d'introduction en BE est réel



Virus

- Caractéristiques
 - H5N8
 - Très similaire aux virus H5 des dernières années en UE
 - Hautement pathogène
 - morbidité et mortalité accrues chez volailles, y compris canard
 - est aussi hautement pathogène chez oiseaux sauvages
 - Se disperse facilement
 - entre oiseaux sauvages
 - entre volailles
 - d'oiseaux sauvages aux volailles
- Facteurs de risque
 - parcours extérieur
 - personnes, matériel, caisses, véhicules, ...



Mesures supplémentaires à partir du 1^{er} novembre

- Période de risque accru (art. 3/5 de l'AR 5 mai 2008)
 - Confinement des volailles commerciales
 - dans les bâtiments ou sous filets
 - toutes les volailles, exc. ratites
 - Volailles et oiseaux d'amateurs doivent être nourris et abreuvés « à l'intérieur »
 - dans les bâtiments ou sous filets
 - utilisation des eaux de surface est interdite
- Se rajoutent aux mesures de base qui sont d'application pendant toute l'année



Mesures de base

www.favv.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/mesures.asp

- Commerce et marchés
 - Seules les volailles « sûres » peuvent être commercialisées
- Exploitations avicoles
 - Mesures de biosécurité
 - Limiter les contacts
 - Vigilance accrue: analyse de laboratoire en cas de paramètres de production anormales dans un lot ou une étable
 - réduction de la consommation d'eau et de nourriture de plus de 20 %
 - taux de mortalité de plus de 3 % par semaine
 - chute de ponte de plus de 5 % pendant plus de deux jours
 - signes cliniques ou lésions post-mortem
- Zones à risque avec beaucoup oiseaux aquatiques
 - Confinement des volailles commerciales et des volailles d'amateurs enregistrés
 - Nourrir et abreuver les volailles/oiseaux d'amateurs à l'intérieur
 - Canards et oies doivent être séparés des autres volailles



Perspectives

- Virus sera probablement introduit en BE
- Il faut donc tenir compte de contaminations
 - chez oiseaux sauvages
 - chez volailles d'amateurs et/ou commerciales
- Approche en cas de contamination = approche UE
 - Assainissement du foyer
 - Zonage (3 km / 10 km)
 - Mesures strictes dans les zones
 - Mesures supplémentaires dans le reste du pays

**Mieux vaut prévenir que guérir.
Une biosécurité stricte à tous les niveaux est donc
essentielle.**

